SBB CFF FFS

Séances d’information Infra Suisse. Partie «Formation».

Cédric Michaud, chef de team
Barbara Ruff, gestionnaire de produit
Lausanne, le 12 avril 2018.

Aperçu des thèmes.

Les thématiques suivantes sont abordées dans le prochain créneau horaire

1. Quelles sont les conditions administratives à remplir pour s'inscrire au cours/cours de répétition?
2. Quel est le délai d'attente à prévoir entre l'inscription et la réalisation du cours (à prendre en compte quant à la validité des permis existants)?
3. Comment est-ce que j'obtiens les attestations correspondantes à l'issue de la formation?
4. La formation/le cours de répétition peut-elle/il être réalisé(e) durant la période entre l'offre et le début des travaux?
5. Quels sont les points à prendre en compte concernant les langues (inscription, cours, examen, etc.)?

1. Question: conditions administratives (1/2).

Quelles sont les conditions administratives à remplir pour s'inscrire au cours/cours de répétition?

- → Un enregistrement correct et dans les délais de l'entreprise ou des participants est impératif.
- → Les conditions/travaux de préparation individuels, conformément aux publications des cours dans le LMS, doivent être remplies/accomplis sous la responsabilité des participants. Cela signifie également que les rapports d'aptitude médicale doivent être envoyés avant la réalisation du cours à bad1.bildung@sbb.ch.

1. Question: conditions administratives (2/2).

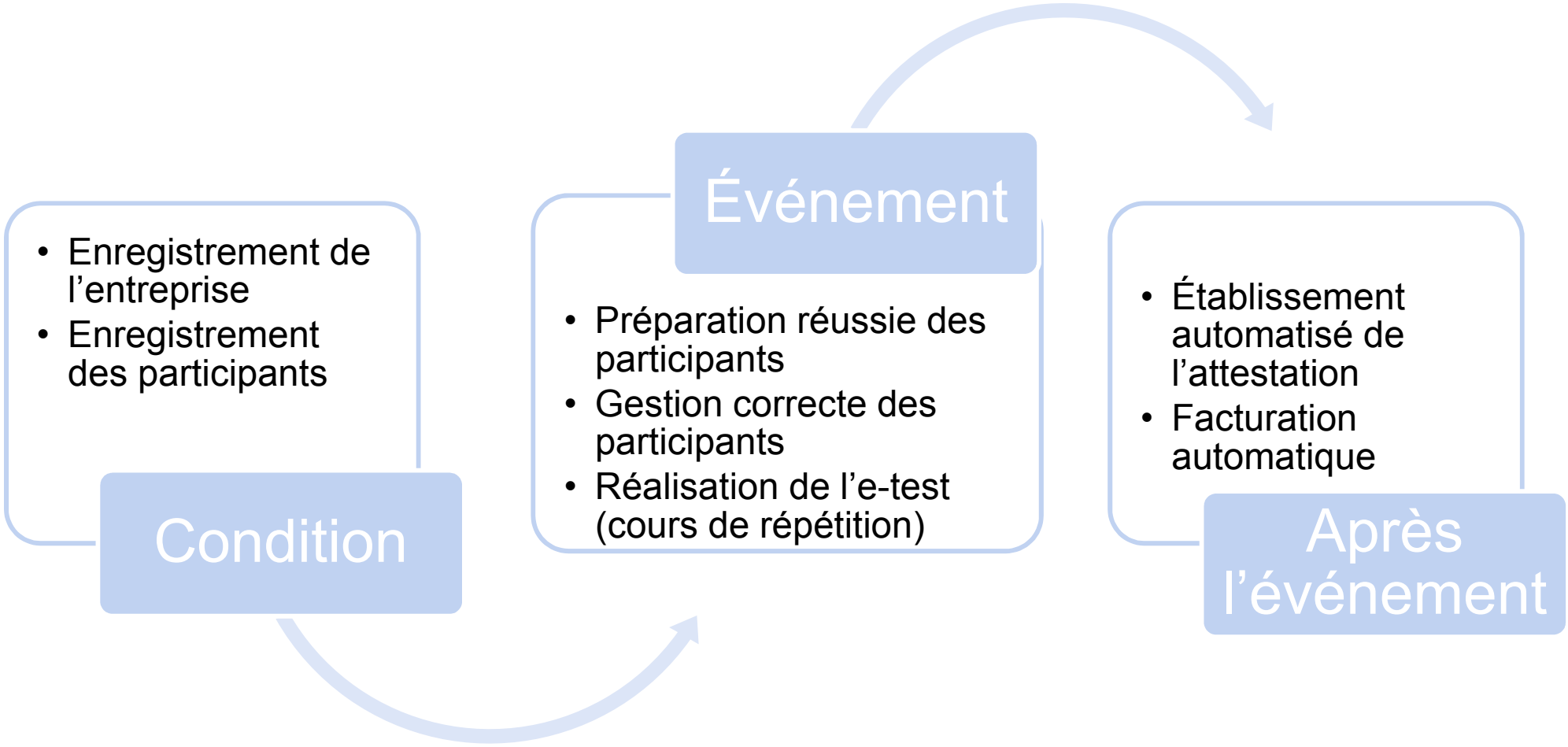

Question 2: délai d'attente.

Quel est le délai d'attente à prévoir entre l'inscription et la réalisation du cours (à prendre en compte quant à la validité des permis existants)?

- L'offre de cours globale est activée en octobre pour l'année suivante dans le LMS.
- Il incombe à l'entreprise tierce de s'assurer que l'inscription au cours est réalisée de manière précoce.
- **Recommandation**: les participants peuvent prolonger l'attestation 12 mois avant l'expiration de la qualification en réussissant l'examen. L'attestation est alors valable pendant trois années supplémentaires à compter de la date d'expiration initiale (réglementation I-50167, chiffre 3.2.7).
- Voir question précédente: un enregistrement correct est une condition préalable impérative.

3. Question: obtention de l'attestation.

Comment est-ce que j'obtiens les attestations correspondantes à l'issue de la formation?

- En cas de réussite à l'examen, les participants se voient attribuer une autorisation provisoire d'exercer l'activité, émise par le formateur.
- La remise des attestations a lieu 60 jours environ après la réalisation du cours par l'Administration de la formation directement à l'entreprise tierce.
- En vue de l'établissement rapide des attestations, tous les documents requis (test médical, photo, le cas échéant dossier de formation) doivent avoir été remis au plus tard au moment de la réalisation du cours.

4. Question: date de la participation au cours.

La formation/le cours de répétition peut-elle/il être réalisé(e) durant la période entre l'offre et le début des travaux?

- → Oui, la formation peut être réalisée entre l'offre et le début des travaux.
- → Si les qualifications ne sont pas disponibles au moment de l'adjudication par les CFF, il est impératif d'en tenir compte.

5. Question: compétences linguistiques.

Quels sont les points à prendre en compte concernant les langues (inscription, cours, examen, etc.)?

La réglementation K 230.0 Compétences linguistiques:
niveau minimal et vérification forme la base

Les deux variantes permettant de répondre aux exigences linguistiques sont les suivantes:

1. Cours de répétition d'une fonction de sécurité, y c. réalisation de l'examen dans la langue étrangère = compétences linguistiques remplies.
2. Suivi de la formation en compétences linguistiques CFF+, y c. passage de l'examen de compétences linguistiques «Sécurité».
   La formation est une combinaison d'e-learning, d'accompagnement individuel et de salle de classe virtuelle.
   L'inscription s'effectue dans le LMS de la même façon que celle des autres cours et examens.

Support LMS.

Support pour les entreprises tierces

- Téléphone: +41 512 20 20 20
- E-mail: hr.ssc@sbb.ch
- Lien vers le formulaire «Problème de nature technique»: https://company.sbb.ch/fr/jobs-carriere/professionnels-experimentes/formations-continues-personnes-privees-entreprises.html

Cas dans lesquels le support est contacté

- «Formulaire de contact pour les utilisateurs du LMS – Problèmes d'accès/de mot de passe/de nom d'utilisateur»
- Il n'est pas possible d'ouvrir les e-learnings et les e-tests via le bouton «e-Learnings starten» (Lancer les e-learnings) dans le plan de formation
- Il n'est pas possible de sélectionner et de traiter les e-learnings et les e-tests
- Il n'est pas possible de sélectionner l'examen final (e-test)

SBB CFF FFS

Merci de votre attention.